

A168G Sarl au Capital de 8 000 Euros
282 Rue des Pyrénées 75020 Paris
RCS : Paris 818 973 182

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 02/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 juin, à quatorze heures,

Les associés de la société A168G, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 Euros, divisé en 100 parts de 80 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège, sur convocation de la gérance.

Sont au présent :

à Mr WU Guoliang	
numérotées de 1 à 20 inclus, soit	20 parts

à Mr CAI Zhenghong	
numérotées de 21 à 60 inclus, soit	40 parts

à Mr WENG Linsheng	
numérotées de 61 à 100 inclus, soit	<u>40 parts</u>

Total des parts sociales:	100 parts.
---------------------------	------------

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mr WU Guoliang, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi

du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,

- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture, à l'Assemblée, du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 5 325 Euros de la manière suivante. A savoir:

Bénéfice de l'exercice	5 325 Euros
Perte antérieure	<u>(373 488) Euros</u>

Le solde en perte	(368 163) Euros
-------------------	-----------------

En totalité au compte "report à nouveau".

Le compte Réserve légale est pour la somme de 800 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que le gérant percevra la rémunération pour l'exercice suivant, et il aura droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 02/06/2025**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31/12/2024**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 5 325 Euros de la manière suivante. A savoir:

Bénéfice de l'exercice	5 325 Euros
Perte antérieure	<u>(373 488) Euros</u>

Le solde en perte	(368 163) Euros
-------------------	-----------------

En totalité au compte "report à nouveau".

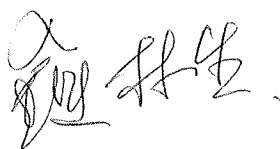
Le compte Réserve légale est pour la somme de 800 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

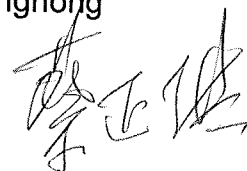
Mr WU Guoliang



Mr WENG Linsheng



Mr CAI Zhenghong



1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		SARL A168G		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		282 RUE DES PYRENEES		75020 PARIS-20		
SIRET		81897318200012				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				31122024		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010		012		
	{ Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	13 058	030	13 012	
	Immobilisations financières * (1)	040	32	042		
	Total I (5)	044	13 090	048	13 012	
ACTIF CIRCULANT	STOCK	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	153 948	052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	23 202	070		
		{ Autres* (3)	072	67 479	074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	8 322	086		
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	252 951	098		
	Total général (I + II)	110	266 041	112	13 012	
PASSIF				Exercice N NET		
				I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			8 000	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126			800	
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				
	Report à nouveau	134			-373 488	
	Résultat de l'exercice	136			5 325	
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142			-359 363	
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			481 508	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 58)	172			39 218	
	Comptes courants d'associés	173			4 666	
	Autres dettes	175			87 000	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176			612 392	
Total général (I + II + III)				180		
				253 029		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	
				1 200		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

certifié conforme

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A168G

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

3 1 1 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210						
	Production vendue { biens services *				215		214						
					217		218	141 362					
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	67 428					
	Production stockée*						224						
	Production immobilisée*						226						
	Subventions d'exploitation reçues						230	17					
Autres produits						232	208 807						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)													
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234						
	Variation de stocks (marchandises)*						236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	157 162					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	23 500					
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	5 506					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243		518		244	659					
	Rémunérations du personnel*						250	14 875					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	3 759					
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI)		255				254	253					
	Dotations aux provisions						256						
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259				262	1					
		260											
Total des charges d'exploitation (II)								264	205 715				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	3 092				
Produits financiers (III)				280	3	Charges financières (V)		294					
Produits exceptionnels (IV)								290	4 115				
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				347		}	300	1 886				
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquième D)				348								
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306					
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)								310	5 325				
B- RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col.2		312	5 325	314					
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316								
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles*				322								
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-ets d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	686					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249			251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997								
	Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)				986		ZFU -TE (44. octies A)	987	342			
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)				181		JEI (44. sexies A)	989						
ZRD (44 terdecies)				127		ZRR (44. quinquies)	138						
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)				991		Investissements et souscriptions outre-mer	344						
ZFANG (44 quaterdecies)				345									
BUD (44 sexdecies)				992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993						
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			350				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648							
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641							
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990							
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	6 011	354	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356								
	Déficits antérieurs reportables : * 393 857										360	6 011	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	0	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.